

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 661

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, M. Orphelin, Mme Forteza, M. Gérard, M. Villani, M. François-Michel Lambert, Mme Valérie Petit, Mme Faucillon, Mme Lazaar, M. Taché, Mme Pételle, Mme Brunet et Mme Dupont

-----

**ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il doit orienter immédiatement l'intéressée vers les structures compétentes pour lui garantir un accompagnement adéquat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a vocation à imposer au professionnel de santé d'orienter la jeune femme qui formulerait une demande de certificat de virginité vers les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.